



Berne, le 26 novembre 2007

Stratégie pour le développement durable: lignes directrices et plan de réalisation 2008 - 2011

Conférence de consultation du 5 septembre 2007 à Berne

Résumé des principaux résultats

N° de référence: G464-0196

1 LA SITUATION DE RÉFÉRENCE

Le Conseil fédéral a adopté, en 2002, la Stratégie pour le développement durable, axée sur la durée de la législature en cours et qui arrivera par conséquent à son terme à la fin de l'année 2007. Les travaux de renouvellement de cette stratégie menés sous la présidence de l'ARE par le Comité interdépartemental pour le développement durable (CIDD) ont commencé en 2006. Le Conseil fédéral a pris connaissance du rapport intitulé « Stratégie 2002 pour le développement durable – Bilan et recommandations pour son renouvellement » le 17 janvier 2007, mettant, ainsi un terme à la première étape¹. Le rapport sur l'état du développement durable comprenait les résultats de l'évaluation externe de la Stratégie 2002 pour le développement durable et la synthèse du controlling interne de l'administration fédérale, un rapport sur la durabilité fondé sur des indicateurs, un examen de la politique suisse en matière de durabilité dans le contexte international, ainsi que des recommandations pour la nouvelle Stratégie. Le stade suivant consiste à élaborer cette nouvelle Stratégie.

Afin de donner une assise aussi large que possible au renouvellement de la Stratégie 2002 pour le développement durable, l'Office fédéral du développement territorial (ARE) a invité des représentants des cantons, des communes et des villes, ainsi que de la société civile (organisations non gouvernementales, groupements d'intérêts de l'économie, entreprises, Églises, etc.) à faire connaître, lors d'une première journée d'étude organisée le 30 août 2006, leur avis et leurs attentes sur l'ancienne et la nouvelle Stratégie pour le développement durable, sur les domaines d'intervention qui leur paraissent prioritaires et sur les mesures et les idées susceptibles d'améliorer la réalisation des objectifs.

2 INTRODUCTION

Un projet intitulé « Stratégie pour le développement durable : lignes directrices et plan de réalisation 2008-2011 » a été remis le 25 juin 2007 aux cantons, aux communes et aux groupes d'intérêts (voir

¹ Comité interdépartemental pour le développement durable (CIDD), 2007 : La Stratégie 2002 pour le développement durable – Bilan et recommandations pour son renouvellement, Berne
<http://www.are.admin.ch/dokumentation/00121/00224/index.html?lang=fr&msg-id=10201>

liste dans l'annexe no 3) et publié sur Internet². Simultanément, les milieux consultés ont été invités à une conférence de consultation. Le présent document regroupe les principaux souhaits exprimés pendant la consultation et indique brièvement dans quelle mesure et sous quelle forme ils seront intégrés dans la suite des travaux sur la Stratégie.

La conférence de consultation sur le projet « Stratégie pour le développement durable : lignes directrices et plan de réalisation 2008-2011 » a eu lieu le 5 septembre 2007 à Berne. Plus d'une septantaine de personnes engagées dans diverses organisations y ont participé et, tout au long de la réunion, les discussions se sont déroulées dans une atmosphère ouverte et constructive.

En sa qualité d'hôte, le directeur de l'ARE, Pierre-Alain Rumley, a salué les participants, rappelé les résultats de la journée d'étude du 30 août 2006 et indiqué que de nombreux souhaits exprimés à cette occasion avaient pu être intégrés dans le projet mis en consultation.

Pour le programme de la réunion, voir l'annexe no 1.

3 ATTENTES ENVERS LA STRATÉGIE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans un premier temps, les attentes des divers organismes représentés ont été précisées : la majorité des participant-e-s cherchaient en priorité défendre les intérêts de leur organisation. Un groupe moins nombreux désirait surtout s'informer sur la Stratégie pour le développement durable (voir le Tableau no 1).

Tableau no 1 : Attentes des participants.

Attentes	Nombre de mentions
Défendre les intérêts de mon organisation ou institution	>30
Recevoir des informations sur la nouvelle Stratégie	12
Meilleure collaboration des acteurs du développement durable	6
Expliquer à l'ARE ce que nous attendons de la Confédération en matière de développement durable	5
Faire la connaissance d'autres acteurs du développement durable	4
Aucune	0

4 ÉLÉMENTS DE LA STRATÉGIE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE : LIGNES DIRECTRICES ET PLAN DE RÉALISATION 2008-2011

Daniel Wachter (ARE) a exposé les principales étapes et les éléments nouveaux de la Stratégie (voir l'annexe no 2). L'objet de la conférence de consultation était de recueillir les réactions des acteurs externes à la Confédération. Elles seront prises en compte dans toute la mesure du possible en vue de l'adoption de la Stratégie pour le développement durable par le Conseil fédéral, fin 2007. L'ARE assume la direction du projet de renouvellement de la Stratégie. Le « bureau du CIDD » agit en tant que groupe de pilotage. Les travaux bénéficient du suivi assuré par le Comité interdépartemental pour le développement durable (CIDD)³.

La nouvelle Stratégie pour le développement durable se fonde sur quatre éléments principaux :

- Poursuivre dans l'esprit de la Stratégie 2002, en ce qui concerne la conception du développement durable (même cadre de référence), la combinaison de lignes stratégiques et d'un plan de réalisation, ainsi que la dimension de politique intérieure et extérieure et l'organisation au niveau fédéral (CIDD) ;
- Renforcer son caractère contraignante à l'aide de mesures d'accompagnement plus complètes (« institutionnalisation » des directives existantes) ;
- Axer davantage le plan de réalisation sur des défis clés ;

² <http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>
Ces documents se trouvent aujourd'hui à l'adresse:
<http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/ind2007.html>

³ <http://www.are.admin.ch/themen/nachhaltig/00262/00529/index.html?lang=fr>

- Mettre l'accent sur la réorientation des politiques existantes.

Les huit défis clés (changement climatique et dangers naturels ; énergie ; développement territorial et transports ; économie, production et consommation ; exploitation des ressources naturelles ; cohésion sociale, démographie et migration ; santé publique, sport et promotion de l'activité physique ; défis mondiaux du développement et de l'environnement) et les trois thématiques transversales (politique financière ; formation, recherche, innovation ; culture) de la Stratégie se fondent sur une analyse des problèmes (Rapport du CIDD du 17 janvier 2007). Chaque défi clé ou thématique transversale décrit non seulement les actions prioritaires, mais aussi les défis principaux, et définit des indicateurs centraux pour observer le développement.

5 LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Après un premier tour de table concernant les contenus de la Stratégie, Pietro Cattaneo (ARE) a présenté les mesures d'accompagnement pour la mise en œuvre de la Stratégie. Il s'agit d'un développement des directives de la Stratégie actuelle dans le but de renforcer et de formaliser certains éléments.

La mise en œuvre consiste en une gestion globale, dont le rôle est d'accompagner les actions, de leur conception à leur réalisation. Une évaluation de la durabilité interviendra pour montrer si les effets sur les trois dimensions du développement durable sont ceux qui étaient escomptés ; elle mettra également en évidence les possibilités d'optimisation. Pendant la mise en œuvre des actions, un système de monitoring et de controlling devra indiquer si les objectifs et les effets escomptés ont été atteints. Finalement, une évaluation devra indiquer les effets directs et indirects des actions.

Aucune innovation fondamentale n'est prévue au niveau de l'organisation : le Forum du développement durable (plate-forme de collaboration entre Confédération, cantons, villes et communes) et le CIDD sont maintenus. Il est prévu de cibler l'information et la communication au sujet de la Stratégie et de ses actions sur les avantages d'agir selon les principes du développement durable. Les exemples existants de « bonnes pratiques » montreront les mises en œuvre réussies. Il est également prévu d'associer davantage les acteurs non institutionnels à la mise en œuvre de la Stratégie pour le développement durable.

6 PRISES DE POSITION ÉCRITES

En plus de la conférence de consultation, quelques acteurs se sont exprimés par écrit sur le projet de Stratégie pour le développement durable ; ce sont notamment la Conférence des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement (DTAP), économistes et le Groupement suisse pour les régions de montagne (SAB). Dans l'ensemble, tant la Stratégie pour le développement durable que la volonté de la Confédération de suivre la voie du développement durable sont accueillies favorablement. Les remarques détaillées ont été intégrées au Tableau no 2.

7 LES RÉACTIONS (DISCUSSIONS EN PETITS GROUPES ET RÉACTIONS EN PLÉNUM)

Les réactions recueillies lors des deux discussions de la journée sont résumées ci-après. Dans l'ensemble, elles sont favorables au contenu et à la structure de la Stratégie pour le développement durable. Elles n'ont pas remis fondamentalement en question cette Stratégie, ni jugé inadéquats ses éléments essentiels. Elles suggèrent de promouvoir davantage le discours officiel en faveur du développement durable en Suisse.

Les aspects positifs mis en évidence sont la poursuite de la politique de développement durable par la Confédération et l'assise solide dont bénéficie le processus. Les acteurs consultés apprécient en outre la clarté de la structure et la présence de lignes directrices axées sur l'action et de mesures concrètes. Ils appuient également la volonté d'orienter tous les secteurs politiques vers le développement durable, d'axer la mise en œuvre sur l'efficacité et d'intégrer le développement durable le plus tôt possible dans la planification et dans les structures et processus existants. Ils accueillent très favora-

blement la volonté de renforcer la coordination entre les différents domaines et la mise en œuvre d'un controlling fondé sur des indicateurs. La Stratégie constitue un bon document de référence pour toutes les institutions actives dans le domaine du développement durable ou qui souhaitent le devenir.

Les remarques critiques concernent avant tout le caractère contraignante et la mise en œuvre de la Stratégie pour le développement durable ; les milieux concernés ne relèvent que peu de défauts de contenu ou de conception. Les acteurs consultés reprochent l'insuffisance des ressources mises à disposition pour la mise en œuvre et la formulation trop peu contraignante des mandats. Ils signalent en outre les garanties insuffisantes en vue de limiter la consommation de ressources naturelles et, plus généralement, l'absence d'objectifs quantifiés et de délais. Quant à l'adéquation des thèmes traités, leurs opinions divergent ou se contredisent. Dans l'ensemble, ils attendent surtout la définition de priorités.

Tableau no 2 : Remarques critiques sur la Stratégie pour le développement durable, par thèmes

Critiques	Réponse ou remarques de l'ARE
Aspects généraux (conception, lignes directrices, mise en œuvre de la Stratégie)	
<ul style="list-style-type: none"> - Il manque des incitations en faveur de la politique de développement durable. - Il y a un manque de soutien politique. - Il est difficile d'évaluer la façon dont la Stratégie sera mise en œuvre et les effets qu'elle aura sur d'autres politiques. - La mise en œuvre selon le principe de l'engagement facultatif de moyens est insuffisante. - Il faut prévoir des sanctions en cas de non-respect des directives. - La formulation des objectifs et des lignes directrices de la Stratégie n'est pas assez contraignante. - La Stratégie se base sur une approche trop interventionniste. - La Stratégie ne doit pas déplacer les limites de compétence existantes. Si nécessaire, il faut emprunter la voie législative. 	<p>La Stratégie est le reflet d'un contexte politique. Le contenu et les directives de mise en œuvre vont aussi loin que le permet actuellement ce contexte. On étudiera toutefois les possibilités de donner à la Stratégie une formulation plus concrète et plus contraignante.</p> <p>Certaines limites ne dépendent pas seulement de la Stratégie pour le développement durable. Le Conseil fédéral n'est pas habilité à donner des directives à tous les acteurs. Mais ces derniers sont libres de reprendre à leur compte les lignes directrices définies par la Confédération pour leurs propres actions.</p> <p>Les incitations résultent non seulement de la Stratégie elle-même ; d'autres seront aussi conçues par les différentes unités administratives concernées par la mise en œuvre du plan de réalisation. Les ressources nécessaires à cet effet devront être garanties et libérées. Il n'est pas prévu de toucher aux limites de compétence existantes, qu'elles soient formelles ou effectives. Le développement durable ne dispose pas de base légale pour le faire, mais constitue un programme et un objectif.</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Aucune ressource n'est prévue pour la promotion de la mise en œuvre des actions. - Il faut garantir le financement des différentes actions (plan financier, financement initial). 	<p>La Stratégie pour le développement durable confie aux différentes unités administratives le mandat de mettre en œuvre les lignes directrices du développement durable et les actions correspondantes. Il incombe à ces unités de garantir les ressources nécessaires à cet effet. L'obligation de réaliser la Stratégie dans le cadre des moyens prévus par le plan financier découle d'une directive du Conseil fédéral.</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Il manque une articulation entre les trois dimensions du développement durable et les huit défis clés. 	<p>Lors du remaniement du projet de Stratégie, il faudra indiquer clairement que chaque défi clé doit aborder les trois dimensions du développement durable.</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Il faut éviter de désavantager systématiquement la même dimension. 	<p>Ce point est traité dans les lignes directrices (ligne directrice 2.2) et sera vérifié à l'aide de l'évaluation de la durabilité. Ce n'est que dans le cadre de l'évaluation prévue de la Stratégie qu'il sera possible de procéder à un examen global de la mise en œuvre et de réagir aux faiblesses éventuelles.</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Certaines valeurs imposées ne sont pas soutenues par tout le monde. - La société civile doit être intégrée davantage. - Il manque des indications concernant la responsabilité individuelle. 	<p>La Stratégie pour le développement durable contient des directives générales sur la conception du développement durable par le Conseil fédéral et sur sa mise en œuvre. La mise en œuvre concrète des différentes actions s'effectue conformément aux dispositions légales. L'intégration accrue de la société civile fait partie des objectifs. Elle passera non seulement directement par la Stratégie, mais p. ex. aussi par le Forum du développement durable.</p>

Critiques	Réponse ou remarques de l'ARE
<ul style="list-style-type: none"> - Il manque des indications sur la capacité d'autorégénération des ressources. - Le « développement durable faible plus » autorise un transfert entre les trois dimensions. Jusqu'où peut-il aller ? 	<p>La notion de « développement durable faible plus » (ligne directrice 2.2) ne constitue pas seulement un compromis entre une substitution totale et l'absence de substitution entre les trois dimensions, elle découle aussi de la Constitution fédérale (art. 2 et 73).</p> <p>Le critère que prévoit la Stratégie pour le développement durable consiste à maintenir la consommation de ressources non renouvelables au-dessous du potentiel de développement de ressources renouvelables.</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Il manque des priorités claires. 	<p>L'analyse de la situation a mis en évidence plusieurs défis qui requièrent une stratégie globale. Les défis clés sélectionnés constituent déjà des priorités définies.</p> <p>Pour le plan de réalisation, les unités administratives ont proposé les actions jugées prioritaires.</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Il manque des indications claires concernant le principe de subsidiarité, les compétences, la répartition des tâches entre la Confédération, les cantons et le secteur privé et sur la gouvernance. - La Stratégie ne prévoit aucun mandat clair donné par la Confédération aux cantons. - Il faut mentionner explicitement le Forum du développement durable. 	<p>Le principe de subsidiarité est une maxime centrale de l'État helvétique qui s'applique aussi au développement durable. Les éléments de l'Agenda 21 de Rio concernent tous les niveaux de l'État de la même façon. Il est donc possible d'en dériver un mandat pour les cantons analogue à celui pour la Confédération.</p> <p>Concernant la gouvernance, la Stratégie ne définit pas de compétences spécifiques : les différentes actions sont mises en œuvre selon les dispositions existantes.</p> <p>Le Forum du développement durable apparaîtrait explicitement dans la Stratégie.</p>
<ul style="list-style-type: none"> - L'horizon temporel considéré (p. ex. en rapport avec le climat) est trop long. - Il manque des perspectives à long terme et des délais concrets. 	<p>La Stratégie pour le développement durable définit des priorités à long terme qui permettent d'atteindre réellement les objectifs. Des indications concrètes sur les différents objectifs sont en principe souhaitables. Mais il est parfois difficile de les définir, pour diverses raisons. Pour mettre en œuvre les différentes actions, on peut définir des objectifs intermédiaires. Le « rapport technique » fournira des indications détaillées.</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Il ne faudrait pas surestimer les effets des mesures d'aménagement. 	<p>Le développement est évalué à deux niveaux. Les indicateurs doivent permettre d'obtenir des informations sur le développement de la Suisse en général. Les évaluations des différentes actions doivent fournir des indications concrètes à leur sujet. L'évaluation de la Stratégie confrontera ces deux méthodes de mesure de l'efficacité. Il n'est pas possible d'établir un rapport de causalité simple entre les actions et leur impact global.</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Il manque des indications sur les conflits d'objectifs ou sur leur gestion. 	<p>Les conflits entre objectifs sont inhérents au développement durable. L'évaluation de la durabilité doit permettre de les mettre en évidence.</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Mesures techniques : non seulement incitatives, mais aussi prescriptives. 	<p>La Stratégie ne contient pas de directives sur la façon de mettre en œuvre les différentes actions. Diverses approches sont envisageables, à définir lors de la mise en œuvre.</p>
<ul style="list-style-type: none"> - La Stratégie ne doit entraîner aucune augmentation des tâches de l'État. 	<p>La Stratégie pour le développement durable requiert une coordination entre tous les intérêts. L'objectif direct et prioritaire de la Stratégie n'est pas d'accroître les tâches de l'État, mais de réorienter son activité en direction du développement durable.</p>
<ul style="list-style-type: none"> - La question des partenariats sociaux est trop peu abordée. 	<p>La mise en œuvre du plan de réalisation incombe aux unités administratives compétentes de la Confédération. Elles sont tenues pour ce faire de choisir les modalités les mieux adaptées à leur situation. Les partenariats sociaux en font partie.</p>
Défis clés, actions et défis transversaux	
<ul style="list-style-type: none"> - La description des différentes actions est très générale et trop peu concrétisée. 	<p>Comme pour la Stratégie 2002 pour le développement durable, les informations principales sur les différentes actions seront résumées dans un rapport technique accessible au public.</p>
<ul style="list-style-type: none"> - L'importance des différentes actions est très variable. 	<p>Le développement durable doit donner des signes dans chaque domaine, ce qui entraîne des actions dont la portée varie. Toutes les actions qu'intègre la Stratégie correspondent à une priorité bien définie dans le domaine considéré.</p>

Critiques	Réponse ou remarques de l'ARE
<ul style="list-style-type: none"> - Il manque un plan d'action concret dans le domaine de la politique climatique. 	<p>Un plan est élaboré dans le cadre de l'action.</p>
<ul style="list-style-type: none"> - La Stratégie doit mieux intégrer la thématique des dangers naturels. 	<p>Une intégration plus systématique des dangers naturels est à l'étude.</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Dans le domaine de l'énergie, il manque des indications concrètes sur les énergies renouvelables. 	<p>Les énergies renouvelables constituent un élément important d'une politique énergétique conforme aux exigences du développement durable. Cet aspect sera concrétisé dans le cadre de l'action prévue.</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Il faut mieux relier les actions dans les domaines des transports et du développement territorial (approche intégrée du territoire, des infrastructures et de la mobilité). - Les transports ont trop peu de poids comme facteur économique. - La Stratégie doit mentionner explicitement la garantie de la cohésion territoriale. 	<p>La mise en œuvre du Plan sectoriel des transports et d'autres instruments de planification (plans directeurs cantonaux, projets d'agglomération) vise une coordination générale entre le territoire et les transports dans le domaine des infrastructures de transport.</p> <p>Conformément aux lignes directrices, les différentes actions de la Stratégie tiennent équitablement compte des trois dimensions du développement durable. C'est aussi valable pour la dimension économique du domaine des transports.</p> <p>La Stratégie pour le développement durable et ses actions s'appuient sur le principe de subsidiarité. La cohésion territoriale en constitue un élément important. Le Projet de territoire suisse tient compte de cette exigence en faisant participer les cantons et les villes au développement de stratégies pour le développement territorial futur de la Suisse.</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Il manque des objectifs concrets et opérationnels dans le domaine de l'énergie. - Les objectifs de réduction du CO₂ sont insuffisants. 	<p>Des décisions importantes sont imminentes dans le domaine de l'énergie. La formation de l'opinion et la concrétisation des projets sont encore en cours. La Stratégie pour le développement durable est développée à un moment donné, elle n'est donc pas synchronisée avec toutes les activités. S'il y a des changements importants, le Conseil fédéral y adaptera le plan de réalisation.</p>
<ul style="list-style-type: none"> - La Stratégie doit intégrer davantage la thématique environnementale. Il manque le thème de la préservation de la biodiversité. Il faut tenir compte plus généralement de l'eau comme ressource. - Il manque l'équilibre entre protection et exploitation (défi clé 5). - Il faut revaloriser non seulement la politique climatique et la protection technique de l'environnement, mais aussi la protection de la nature et du paysage. 	<p>La dimension environnementale constitue un élément essentiel du développement durable. En principe, la Stratégie pour le développement durable complète les mesures existantes dans ce domaine (pas d'agenda parallèle).</p> <p>Par principe, la Stratégie pour le développement durable prévoit une réorientation de tous les secteurs politiques. Celle-ci concerne aussi les domaines que la Stratégie ne mentionne pas explicitement.</p> <p>Une intégration accrue de la thématique de l'eau est à l'étude.</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Il faut intégrer la thématique de la garantie du service public dans la Stratégie pour le développement durable. 	<p>Le Conseil fédéral a adopté en juin 2004 le Rapport sur le service public dans le domaine des infrastructures comme action de la Stratégie 2002 pour le développement durable. Les principes formulés dans ce rapport, sur lesquels se fonde la politique de service public dans le domaine des infrastructures, remplissent les exigences d'un cadre d'orientation cohérent et doivent aider à concilier les intérêts économiques, environnementaux et sociétaux. La mise en œuvre de ce rapport est une tâche permanente qui doit influencer sur chacune des activités de la Confédération.</p>
<ul style="list-style-type: none"> - La Stratégie n'a pas pris en considération tous les acteurs du domaine de la formation et de la recherche. - Il manque le thème de l'apprentissage informel. - La réforme de l'enseignement supérieur devrait intégrer les objectifs du développement durable. - Il faudrait réunir les actions 10.1 et 10.3 (Stratégie de formation au développement durable). 	<p>Les actions dans le domaine de la formation sont soumises à un examen global.</p> <p>L'intégration des objectifs du développement durable est prévue dans le cadre de la réforme de l'enseignement supérieur. Cette demande fera l'objet d'un suivi.</p> <p>La Stratégie doit autant que possible inclure le thème de l'apprentissage informel.</p>

Critiques	Réponse ou remarques de l'ARE
– Il manque des indications sur le domaine du tourisme.	Le secteur du tourisme connaît une croissance très forte et son importance augmente. Mais les possibilités d'intervention directe de la Confédération sont limitées dans ce domaine, ce qui a entraîné l'absence d'action concrète.
– Il manque des indications sur les domaines du financement du système social, des coûts de la santé et de la sécurité.	Ces domaines constituent des objectifs importants. Leur réalisation s'effectue indépendamment de la Stratégie pour le développement durable. Conformément à ses lignes directrices, toutes les politiques de la Confédération doivent obéir aux principes de cette Stratégie.
– Il faut présenter les aspects du vieillissement de la population et la démographie comme un défi clé séparé.	Les défis clés existants prennent déjà en considération les effets de l'évolution démographique.
– Il faut renforcer le lien avec le développement durable dans les domaines de la promotion de la paix et des droits humains.	La Stratégie pour le développement durable rassemble dans un défi clé toutes les mesures importantes au niveau international (OMC, OMD, PNUE, promotion de la paix) dans le but de souligner l'importance de la résolution des problèmes conformément à une approche intégrée. La Suisse s'engage en faveur d'un développement durable dans tous ces domaines.
– Il faut préciser les actions dans le domaine de la communication et de l'information. – Les cantons doivent être informés en détail des activités de la Confédération.	Un renforcement de la communication et de l'information est à l'étude. Il est possible d'informer les cantons des activités de la Confédération aussi hors du cadre de la Stratégie. Des possibilités d'informer plus complètement les cantons et les autres partenaires sont à l'étude.
Le CIDD et les différentes unités administratives	
– Le CIDD doit devenir un organe décisionnel stratégique et opérationnel.	Le rôle et les tâches du CIDD sont réexaminés en rapport avec les tâches de mise en œuvre de la Stratégie.
– Il faut prévoir une instance indépendante pour contrôler la mise en œuvre de la Stratégie. – Il faut étudier la réintroduction d'un Conseil du développement durable.	Aucun organe externe n'est prévu en rapport avec la mise en œuvre de la Stratégie. La procédure de controlling prévue est mise en œuvre par l'ARE conformément aux directives.
– Il faut soutenir des projets pilotes dans le domaine du développement durable.	L'ARE soutient déjà des projets exemplaires avec le Programme d'encouragement pour le développement durable. Avec les projets modèles pour un développement territorial durable, il soutient encore d'autres projets dans le domaine du développement durable. Dans le cadre de la Stratégie pour le développement durable, il s'agit en outre de donner un large écho aux bonnes pratiques dans le domaine du développement durable.
– Il faut renforcer l'ARE (personnel, finances).	L'ARE assure le développement et la coordination de la politique de développement durable. La mise en œuvre de cette politique est une tâche commune de toutes les unités administratives concernées, qui doivent mettre à disposition les ressources nécessaires.
– Le bureau du CIDD doit inclure le SECO.	La décision relative à la représentation du Département fédéral de l'économie (DFE) au bureau du CIDD relève du DFE lui-même. Actuellement, c'est l'Office fédéral de l'agriculture qui représente le DFE au bureau du CIDD. Le SECO est impliqué dans la Stratégie et la politique de développement durable (politique de croissance, nouvelle politique régionale).
– Il faut instaurer une plate-forme d'échange entre ONG, économie et d'autres groupes d'intérêts.	L'instauration d'un tel réseau est à l'étude.
– Il faut promouvoir la formation continue des organes d'exécution dans le domaine du développement durable.	Le « Certificate of Advanced Studies Nachhaltige Entwicklung » (CAS DD) de l'Université de Berne (CCIEG) est déjà reconnu et soutenu par la Confédération.

Critiques	Réponse ou remarques de l'ARE
Interactions importantes entre la Stratégie pour le développement durable et d'autres processus	
<ul style="list-style-type: none"> - Il manque la référence à d'autres activités en cours. 	<p>Les actions de la Stratégie pour le développement durable sont étroitement coordonnées avec celles du programme de législature. Les deux projets sont en cours d'élaboration. La forme finale de la Stratégie devra faire état des interactions.</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Les indications manquent sur la coordination entre les objectifs de croissance de la Confédération et les objectifs du développement durable. - La politique de développement durable devrait être subordonnée à la politique de croissance et non mise au même niveau. - Il manque des indications sur la gestion du conflit entre l'objectif de la croissance économique et celui de la préservation de la capacité de l'écosystème. - Il manque des indications sur le rôle des PME dans le développement économique. 	<p>Il existe une répartition claire des tâches entre les objectifs de croissance de la Confédération et les objectifs du développement durable. Mais le contenu des deux activités est coordonné. Les mesures de la politique de croissance montreront la coordination en détail dans le cadre d'une évaluation de la durabilité.</p> <p>Actuellement, la capacité de l'écosystème est déjà dépassée en Suisse. La Stratégie pour le développement durable prévoit comme critère de maintenir la consommation de ressources non renouvelables au-dessous du potentiel de développement de ressources renouvelables.</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Le frein à l'endettement retarde le développement durable. - On propose d'intégrer la politique financière dans la Stratégie pour le développement durable. 	<p>Le frein à l'endettement définit les possibilités d'intervention de la Confédération. L'équilibre budgétaire constitue aussi un objectif du développement durable. Le but visé n'est pas d'étendre, mais de réorienter l'activité de l'État en direction du développement durable.</p> <p>La thématique transversale Politique financière expose la marge de manœuvre financière à long terme de la Confédération.</p>
Évaluation (méthodologie et instruments)	
<ul style="list-style-type: none"> - L'utilisation d'instruments dans le domaine du développement durable doit être systématique. 	<p>Les premières étapes franchies dans ce sens sont l'introduction de l'évaluation de la durabilité et celle du monitoring à l'aide des indicateurs MONET.</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Il faut lier les éventuelles contributions financières aux résultats de l'évaluation de la durabilité. 	<p>Il est prévu d'intégrer l'évaluation de la durabilité dans les processus normaux de planification : elle aura donc un effet sur les décisions qui en résultent (y compris subventions).</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Il faut garantir que les résultats de l'évaluation interviennent dans la suite du processus. - Le CIDD devrait décider sur les évaluations à effectuer et discuter les résultats. 	<p>Les unités administratives sont tenues de présenter les résultats de l'évaluation au Conseil fédéral dans le cadre de messages et d'autres documents, ce qui les rend également accessibles au Parlement.</p> <p>Une participation directe du CIDD à la coordination des évaluations est à l'étude.</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Il manque des instruments auxiliaires pour les différents acteurs. - Il faut admettre divers instruments pour l'évaluation. - Il faut orienter les instruments d'évaluation existants (p. ex. analyse d'impact de la réglementation) vers le développement durable. 	<p>Dans le cadre du Forum du développement durable, L'ARE s'engage en faveur du développement et de l'instauration d'instruments d'évaluation chez les acteurs institutionnels⁴. Il est prévu de poursuivre ces travaux.</p> <p>La méthodologie développée par la Confédération définit les exigences que doit remplir une évaluation de la durabilité. Différents instruments sont utilisables pour l'étude concrète.</p> <p>Afin d'éviter autant que possible les doubles évaluations, la Stratégie pour le développement durable prévoit d'intégrer les critères méthodologiques de l'évaluation de la durabilité dans les instruments existants.</p>

⁴ Office fédéral du développement territorial (ARE), 2007, Évaluer la durabilité des projets dans les cantons et les communes <http://www.are.admin.ch/themen/nachhaltig/00270/02745/index.html?lang=fr>

Critiques	Réponse ou remarques de l'ARE
Indicateurs	
<ul style="list-style-type: none"> - La pertinence des indicateurs est faible. - Il faut perfectionner MONET en permanence. 	Les indicateurs donnent des informations ponctuelles sur la façon dont le développement a eu lieu. Mais les indicateurs individuels ne peuvent répondre à toutes les questions. Il y a d'autres éléments : l'évaluation de la durabilité, le controlling et l'évaluation des différentes actions, l'évaluation de la Stratégie et l'ensemble du système d'indicateurs MONET. MONET est constamment adapté au niveau actualisé des connaissances.
<ul style="list-style-type: none"> - Les indicateurs et les valeurs cibles sont trop peu quantifiés et sont dépourvus d'indications temporelles. - Si les indicateurs ne sont pas quantifiés, la Stratégie est peu contraignante. - Il manque des valeurs cibles normatives. - Il existe des incohérences avec l'évaluation de la tendance des indicateurs. 	<p>Il n'est pas facile de sélectionner les indicateurs adéquats. Il y a beaucoup de critères à remplir. Celui de la disponibilité des données sur la durée est très important.</p> <p>Faute de directives politiques ou de connaissances, il est difficile, voire impossible de définir des valeurs cibles quantitatives pour les différents indicateurs, suivant le domaine.</p> <p>Lorsque l'information est insuffisante, on renonce à une concrétisation. Les indications qualitatives sur l'évolution souhaitée sont maintenues pour chaque indicateur.</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Il faudrait surveiller le système d'indicateurs et l'adapter en permanence. 	L'évolution réelle des différents indicateurs est vérifiée régulièrement dans le cadre du controlling. Le plan de réalisation porte sur une durée de quatre ans. Les directives seront contrôlées et, si nécessaire, adaptées lors de la prochaine révision.
<ul style="list-style-type: none"> - Les indicateurs sur les ressources naturelles sont insuffisants. 	La présente sélection constitue le meilleur choix possible dans les conditions actuelles. Si des progrès sont réalisés, les indicateurs seront adaptés en conséquence.
<ul style="list-style-type: none"> - Il manque un système de détection avancée. 	Le monitoring du développement durable (MONET), ainsi que d'autres informations relatives à l'état du développement durable fondées sur des indicateurs, renseigne sur le développement ⁵ , notamment au sens d'un système de détection avancée.

8 CONCLUSION

Pierre-Alain Rumley remercie tout-e-s les participant-e-s pour l'atmosphère de travail ouverte et stimulante et certifie que les remarques et suggestions faites lors de la journée seront intégrées dans la mesure du possible dans la suite du processus.

Annexes :

1. Programme de la journée
2. Contenu de la Stratégie pour le développement durable : lignes directrices et plan de réalisation 2008-2011

⁵ Voir note 1

ANNEXE 1 : PROGRAMME DE LA JOURNÉE

9.00-9.30	Eintreffen, Kaffee / Accueil, café	
9.30	Begrüssung / Mots de bienvenue	<i>Pierre-Alain Rumley, ARE (Direktor / Directeur)</i>
9.35	Einstimmen in den Workshop / Introduction aux ateliers	<i>Moderatorinnen / Modératrices</i>
9.50	Wer ist hier im Raum, und mit welchen Erwartungen? / Qui est présent aujourd'hui, avec quelles attentes ?	<i>Teilnehmende / Participants</i>
10.10	Präsentation der Inhalte der vorläufigen Version der Strategie / Présentation des contenus de la version provisoire de la Stratégie	<i>Daniel Wachter, ARE</i>
10.30	Diskussion der Inhalte und Feedback an das Bundesamt für Raumentwicklung (ARE) / Discussion des contenus, avis et réactions à l'attention de l'Office fédéral du développement territorial (ARE)	<i>Teilnehmende / Participants</i>
11.30	Pause	
12.00	Stellungnahme des ARE / Prise de position de l'ARE	<i>Projektleitung / Direction du projet</i>
12.30	Mittagspause / Pause de midi	
13.30	Vorstellen der Begleitmassnahmen zur Umsetzung der Strategie / Présentation des mesures d'accompagnement pour la mise en œuvre de la stratégie	<i>Pietro Cattaneo, ARE</i>
13.40	Entwickeln von weiteren Massnahmenideen zur Umsetzung der Strategie / Élaboration d'autres idées de mesures pour la mise en œuvre de la Stratégie	<i>Teilnehmende / Participants</i>
15.20	Schlussbetrachtung und weiteres Vorgehen / Conclusions et suite de la procédure	<i>Daniel Wachter, ARE</i>
15.30	Ende der Veranstaltung / Clôture de la journée	

ANNEXE 2 : CONTENU DE LA STRATÉGIE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE : LIGNES DIRECTRICES ET PLAN DE RÉALISATION 2008-2011

1 La situation de référence

- 1.1 Le mandat
- 1.2 La Stratégie fédérale pour le développement durable
- 1.3 Interactions importantes de la Stratégie pour le développement durable avec d'autres procédures
 - 1.3.1 Examen des tâches à l'aide d'une analyse du portefeuille des tâches
 - 1.3.2 Le programme de législature 2007-2011
 - 1.3.3 La politique de croissance

2 Les lignes directrices de la politique de développement durable

- 2.1 Se responsabiliser face à l'avenir
- 2.2 Pour une prise en compte équilibrée des trois dimensions
- 2.3 Intégrer le développement durable dans tous les domaines politiques
- 2.4 Accroître la coordination entre les domaines politiques et améliorer la cohérence
- 2.5 Atteindre un développement durable par le partenariat

3 Le plan de réalisation 2008-2011

- 3.1 Intentions et objectifs
- 3.2 Les défis clés et les actions
 - 1 - Changement climatique et protection contre les dangers naturels
 - 2 - Énergie
 - 3 - Développement territorial et transports
 - 4 - Économie, production et consommation
 - 5 - Utilisation des ressources naturelles
 - 6 - Cohésion sociale, démographie et migration
 - 7 - Santé publique, sport et promotion de l'activité physique
 - 8 - Défis mondiaux du développement et de l'environnement
- 3.3 Thématiques transversales: défis et actions
 - 9 - Politique financière
 - 10 - Formation, recherche, innovation
 - 11 - Culture

4 Compétences et mesures d'accompagnement pour la mise en œuvre de la Stratégie

- 4.1 Compétences, collaboration au niveau fédéral et financement
 - 4.1.1 Organisation
 - 4.1.2 Collaboration au niveau fédéral et financement
- 4.2 Évaluation de la durabilité
- 4.3 Mise à jour de la Stratégie, contrôle et rapports, évaluation de l'efficacité
- 4.4 Collaboration entre Confédération, cantons et communes
- 4.5 Collaboration avec d'autres groupes d'acteurs
- 4.6 Communication

Annexe 1 Les actions du plan de réalisation 2008-2011

Annexe 2 Actions de la Stratégie 2002 pour le développement durable et Relation avec le plan de réalisation 2008-2011

Annexe 3 Explications sur les critères du développement durable du CIDD

Annexe 4 les Indicateurs : légende

Annexe 5: Liste des unités administratives représentées au CIDD